



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 juin 2019, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 4 avril 2019
3. Nomination d'un membre à la Commission du port et des rives en remplacement de Madame Dagmar Picci, démissionnaire
4. Comptes 2018
5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 145'000 TTC pour l'aménagement du ponton 6 au port d'Auvernier
6. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 566'400.- TTC pour le renouvellement du Pont Bois-Coinchiez (Passage Supérieur de Boudry)
7. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 245'000.- TTC pour l'assainissement des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'éclairage public à la rue de la Pacotte à Auvernier
8. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 67'031.- pour participer à l'augmentation du capital-actions de TransN
9. Réponse du Conseil communal à la motion du Groupe PS/Les Verts pour des espaces verts vraiment verts dans la commune
10. Nomination du bureau du Conseil général pour 2019/2020 :
  - un(e) président(e)
  - un(e) premier(ère) vice-président(e)
  - un(e) second(e) vice-président(e)
  - un(e) secrétaire
  - un(e) secrétaire adjoint(e)
  - deux questeurs
11. Interpellations et questions
12. Communications du Conseil communal
13. Divers

Le président, **M. Philippe Egli (La Grappe)**, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de **37** conseillers généraux :

Bärfuss Philippe, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Chabaane Rafat, Chen Chien-yu, Cottier Bertrand, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, DuPasquier

Philippe, Egli Philippe, Ehrbar Isabel, Erard Pierre-Jean, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Godet Louis, Grimm Claude, Gubler François, Gygi Robert, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Meier Morgan, Navarro Mario, Nicaty Greg, Robert Volpato Sylviane, Ronchi Roberto, Rossier Claude, Roy Julie, Scheurer Hugues, Sigg Daniel, Schwarzer Hirsig Elsbeth, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André.

4 excusés : Mme Guillaume-Gentil Marianne et MM. Bailey Robert, Ischer Sylvain, et Seiler Alexandre

Unanimité : **36** ; Majorité absolue : **19** ; Majorité des deux tiers : **24**

**Tous les membres du Conseil communal sont présents** : M. Yanick Bussy, président ; Mme Marlène Lanthemann, vice-présidente ; Mme Josette Schaer, secrétaire ; Mme Edith Aubron Marullaz, secrétaire adjointe ; M. Grégory Jaquet, membre.

**Le président, M. Philippe Egli**, propose de donner lecture du courrier reçu après le point 2 de l'ordre du jour.

## 2. Procès-verbal de la séance du 4 avril 2019

**M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe)** signale que son intervention en page 7 est faite à titre personnel et non pas au nom de la Grappe.

**Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts)**. L'intervention page 2, point 3 est mal attribuée : il ne s'agit pas d'une remarque de Mme Sylviane Robert-Volpato, mais de Mme Roxane Kurowiak.

**Soumis au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**Le président, M. Philippe Egli**, donne lecture des deux courriers reçus :

- Courrier de Mme Dagmar Picci-Stverak, faisant part de sa démission du Conseil général suite à son départ de la commune
- Courrier de M. Pierre Eberli, citoyen de Colombier, concernant le giratoire du Cheval-Blanc

Concernant le premier courrier, **M. Philippe Egli** informe que M. Morgan Meier a été élu Conseiller général suite à la démission de Mme Picci-Stverak et lui souhaite la bienvenue.

Concernant le deuxième courrier, **M. Philippe Egli** propose de répondre à M. Eberli qu'il n'est pas de la compétence du Conseil général de traiter cette problématique. Il précise encore que, pour être traité par le Conseil général, le sujet devrait faire l'objet d'une motion populaire ou être amené par un membre du Conseil général au travers d'une motion.

La parole est donnée à **Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)**, qui informe : la problématique du giratoire de Notre-Dame a déjà été débattue en Commission technique. Contrairement au dernier giratoire emménagé sur le territoire, la pastille centrale de celui-ci est petite. Le rayon est de 2,5 mètres, avec un éclairage central prévu, ce qui laisse peu de place à la décoration. J'avais montré à la Commission technique diverses possibilités d'aménagement, très simples, sans œuvre d'art, et la Commission technique a choisi une variante que le Conseil communal a suivie et validée. Nous voulons bien considérer cette proposition mais, à mon avis, elle arrive un peu tardivement.

Le président, **M. Philippe Egli**, est d'avis que le Bureau du Conseil général doit écrire à M. Eberli pour l'informer que son courrier est transmis au Conseil communal.

### 3. Nomination d'un membre à la Commission du port et des rives en remplacement de Mme Dagmar Picci, démissionnaire

**M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral)** remercie Mme Picci pour son engagement au Conseil général d'Auvergnier, puis de Milvignes, et propose, en remplacement, **M. Daniel Etter**, lequel est élu tacitement par acclamations.

### 4. Comptes 2018

**Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal)** mentionne, en préambule à l'examen du rapport des comptes 2018, qu'il est essentiel de relever certains éléments spécifiques avant d'ouvrir la discussion.

Le résultat, positif, est satisfaisant et va permettre d'améliorer substantiellement la fortune de la commune. Toutefois, l'écart entre le résultat annoncé au budget et celui obtenu au bouclage des comptes 2018 mérite une analyse particulière : comment justifier une différence de 3 millions dans les prévisions budgétaires ?

Un rappel du contexte de l'automne 2017, au moment de l'élaboration du budget, ainsi que du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 est nécessaire :

- Une conjoncture morose avec des prévisions de rentrées fiscales annoncées à la baisse par les services cantonaux ;
- Un budget cantonal refusé par le Grand Conseil avec une incidence des mesures d'urgences cantonales sur les dossiers communaux ;
- Une bascule de 2 points d'impôts en faveur du Canton combattue par l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) ;
- Le transfert, finalement validé, d'un point qui n'était pas inscrit au budget de Milvignes.

Dans ce contexte d'incertitudes et de mesures de restrictions cantonales, le Conseil communal a fait preuve de circonspection.

Jusqu'en novembre, le tableau de bord du suivi des rentrées fiscales, transmis par le Service des contributions, indiquait effectivement une amélioration par rapport au budget 2018, mais seulement à hauteur des recettes 2017, soit juste de quoi réduire le déficit en dessous du million.

Le constat du résultat est donc intervenu au bouclage avec comme principales justifications de cet écart :

- Des recettes fiscales inattendues ;
- Une forte augmentation de la valeur des titres de sociétés dont Milvignes est membre ;
- Une forte augmentation finalement erronée des charges annoncées au budget du Syndicat du Cercle scolaire.

La santé d'une commune s'exprimant dans sa capacité à investir, on peut noter que les règles de frein à l'endettement sont parfaitement respectées, mais cela ne signifie pas que la situation de l'endettement est bonne. La commune doit recourir à des capitaux externes et la dette a augmenté cette année alors même que les investissements n'ont pas été réalisés à hauteur des prévisions budgétaires. Les règles de frein à l'endettement, dont s'est dotée la commune, devront peut-être être révisées et adaptées.

Le résultat 2018 peut-il dès lors être de bon augure pour les années à venir ? La volatilité des recettes fiscales est une composante à ne pas négliger. L'impact des différentes réformes cantonales validées (fiscalité, péréquation, loi cantonale sur l'aménagement du

territoire) ou en cours (loi sur l'énergie, loi sur les routes et voies publiques, entre autres) doit être analysé et intégré dans le processus budgétaire 2020.

Enfin, d'importants défis se profilent, notamment des investissements conséquents pour la rénovation et mise aux normes des infrastructures de deux de nos syndicats (la STEP et Cescole).

**M. Michel Vermot (Commission financière).** Lors de notre séance du 15 mai 2019, des questions de détail ont pu être posées à M. Sébastien Charpier, de la fiduciaire Müller et Christe et Associés, réviseur agréé, chargé de la révision des comptes 2018 de la commune. Certains points ont également porté sur l'introduction du SCI (Système de Contrôle Interne), mandat donné à la même société. Des comptes proprement dits ont été mises en évidence des constatations relatives au caractère aléatoire des rentrées fiscales, sans oublier les résultats des sociétés dont la commune est actionnaire ou dont elle détient des participations.

Quelques questions ont été posées sur le suivi des investissements et sur les crédits qui ne sont pas totalement utilisés selon le budget. Il apparaît que les reports de certains travaux peuvent influencer sensiblement les montants utilisés sur un exercice suite à divers imprévus dans le déroulement des travaux. L'exemple de la RC 174 est significatif, d'autant plus que dans ce type de cas, la commune est tributaire des décisions du maître d'œuvre, en l'occurrence de l'Etat.

Un autre point avait trait à certains postes et comptes relatifs à l'entretien du patrimoine qui s'avère inférieur au budget. Le Conseil communal a souligné que les prévisions fiscales moroses et le budget déficitaire l'avait incité à limiter les dépenses, sans pour autant mettre en péril l'état des bâtiments concernés. A noter encore que le versement de cet excédent de recettes à la fortune a été privilégié, afin de garder une plus grande liberté de manœuvre plutôt que de constituer des réserves.

La Commission financière a remercié le Conseil communal et les services de la commune de leur gestion qui a permis de réaliser ce résultat. Les comptes ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

**M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts).** Le groupe PS/Les Verts se réjouit du surprenant résultat discuté ce jour. Surprise relative, puisque chaque exercice se révèle bien meilleur que nos prévisions, comme nous en sommes habitués. Nos budgets réalistes, prudents, voire alarmistes, y sont pour quelque chose. Une politique rigoureuse de maîtrise des charges est systématiquement mise en avant comme facteur déterminant de nos excédents lors de la présentation des comptes.

Cependant, cette stratégie payante a aussi ses revers et nos investissements, déjà minimaux, ne sont réalisés que très partiellement : services à la population limités, accueil parascolaire insuffisant, conditions de travail de nos employés péjorées, subventions ou prestations radiées ou pas utilisées et refus systématique de tout projet coûteux. Une commune sans projets, ni vision, avec comme seul objectif la maîtrise des coûts, est un modèle obsolète et dangereux pour le futur. Après 8 ans d'existence et d'austérité, nous aimerions que notre commune se rassure sur ses capacités de financer quelques projets et se donne les moyens d'assurer ses tâches avec plus de professionnalisme.

**M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe).** La Grappe est bien sûr satisfaite du résultat positif des comptes 2018. La gestion rigoureuse et prudente de l'argent public par le Conseil communal est à relever. Les indicateurs financiers sont globalement acceptables voire bons avec toutefois une dette brute mauvaise par rapport aux revenus, de même que le

taux d'autofinancement. Nous constatons également qu'il a fallu augmenter la dette de 10%.

Une lecture attentive montre que de petits changements de situation, tels qu'une baisse des revenus fiscaux ou une augmentation des taux d'intérêt pourraient faire basculer les comptes dans le rouge. Le bénéfice de 2018 ne doit donc pas susciter l'euphorie.

Toutefois, il devrait permettre d'envisager, sans trop de frilosité, des investissements en faveur de nos concitoyens. Pour cette raison, La Grappe espère une réponse positive du Conseil communal à notre motion pour une « maison des jeunes ».

Pour terminer, nous voulons remercier l'administration pour la clarté du rapport qui comprend de nombreuses informations permettant de se faire une idée claire de notre situation financière. Nous souhaitons également féliciter l'administrateur des finances pour avoir « passé l'examen » du premier contrôle ordinaire selon MCH2, sans observations de la part de la société fiduciaire.

**M. Michel Vermot (PLR/Vert'libéral).** Lors de notre séance de groupe du lundi 3 juin, nous avons examiné les documents comptables de l'exercice 2018. D'emblée, nous tenons à féliciter le Conseil communal de ce résultat. Il est bon de nous rappeler le contexte qui prévalait lors de l'élaboration du budget de cet exercice. De plus, les incertitudes sur les rentrées fiscales n'incitaient pas à l'optimisme, ceci jusqu'en fin d'année et sur la base des tableaux de bord fournis par l'Etat. La rigueur a prévalu dans la gestion de nos finances et l'écart entre le budget déficitaire et le résultat final est marqué. Le produit versé à la fortune donne une bouffée d'oxygène bienvenue pour les prochains exercices. Même si l'endettement reste important, nous pouvons constater qu'un résultat positif ou négatif tient finalement à très peu de choses.

Nous souhaitons, par ailleurs, relever encore deux points :

- Le premier touche aux décisions prises par le Grand Conseil à propos de la fiscalité de la péréquation financière. A ce jour, il n'est pas possible d'en mesurer le réel point d'impact sur nos prochains exercices comptables.
- Le deuxième concerne deux chantiers qui vont peser très lourdement sur nos finances : il s'agit de la rénovation des bâtiments de Cescole et de la Station d'épuration. Bien entendu, nous ne sommes pas la seule commune impliquée, mais les chiffres articulés s'élèvent à plusieurs dizaines de millions de francs. Notre contribution sera évidemment proportionnelle à la taille de notre commune.

Prenant en considération l'ensemble de ces éléments, le groupe PLR/Vert'libéral remercie le Conseil communal et l'encourage à persévérer avec ses services dans sa saine gestion de nos finances.

Les comptes ainsi que l'arrêté y relatif ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)** signale que la séance porte sur la votation des comptes 2018 mais intervient sur le budget 2019. Le budget 2019 comprend une partie évolutive de 1,5 millions d'investissements. Il souhaite savoir si le Conseil communal, vu les bons résultats de 2018, pense apporter des modifications dans ce budget évolutif ou le maintenir tel qu'il a été voté. Pour ce qui est de la Commission technique, il n'a pas vu arriver de dossiers et il ne voit pas comment la commune pourra investir quoi que ce soit avant la fin de l'année.

**M. Yanick Bussy (Conseil communal).** Effectivement, un certain nombre de montants ont été déplacés dans la colonne évolutive avec l'objectif de pouvoir finalement les

basculer dans la colonne à réaliser pendant l'année, pour autant que la situation soit bonne. Aujourd'hui, nous avons tablé sur un frein à l'endettement qui reste le même que celui des années précédentes avec l'idée d'un équilibre sur nos comptes. C'est précisément ce qui était souhaité pour l'exercice 2018, puisque, pour rappel, un prélèvement à la réserve était prévu pour combler le déficit et donc permettre de réaliser des investissements.

En ce qui concerne l'exercice 2019, les investissements qui étaient prévus sont en cours de réalisation. De plus, certains investissements qui étaient dans la colonne évolutive sont venus s'ajouter dans la colonne à réaliser. Des investissements qui n'étaient pas prévus ont déjà été votés par votre autorité pour cette année.

### **Examen de détail des comptes**

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)** se réfère au tableau qui se trouve à la page 4, sous le compte de résultats. Il mentionne qu'il aimerait voir figurer dans ce tableau le montant de CHF 952'000.- de revalorisation. Il était déjà intervenu l'année passée sur ce sujet, car il signale que c'est de l'argent qui nous revient et il aimerait que ce montant ne soit pas simplement dilué dans les pertes et profits mais utilisé de manière concrète.

**Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal)**. Pour répondre, le tableau mis en page 4 sert à expliquer les éléments particuliers qui sont venus péjorer le résultat pur des comptes, en lien avec des réserves, des provisions et des attributions réalisées pour des éléments particuliers. Par contre, les CHF 952'000.- qui sont indiqués sur la page de droite représentent en fait le prélèvement à la réserve. Ce montant vient compenser les amortissements qui sont dans les charges des comptes de fonctionnement. Ces CHF 952'000.- et le prélèvement à la réserve (indiqué au deuxième niveau du résultat retrouvé dans l'arrêté) permettent de neutraliser l'amortissement suite à la revalorisation du patrimoine administratif.

En effet, pendant 20 ans, les bâtiments du patrimoine administratif n'ont pas été évalués. La valeur réévaluée du patrimoine administratif est réamortie pendant 20 ans. Au bout de 20 ans, en principe, nous devrions refaire cette revalorisation et recommencer à amortir. Par conséquent, chaque année un montant de réévaluation d'amortissement se trouve dans les charges et au deuxième niveau dans l'arrêté. Un prélèvement à la réserve neutralise cette charge avec une recette. C'est pour cette raison que le montant de CHF 952'000.- n'est pas dans le tableau, car il ne s'agit pas du même genre d'élément. C'est un élément neutre dans notre résultat.

**Le président, M. Philippe Egli**, propose d'étudier l'arrêté à la fin dans le cas où il y aurait des amendements.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)** fait remarquer en page 24, compte 2910300, que le fonds à vocation énergétique a uniquement été alimenté, mais qu'aucun autre mouvement n'a été effectué. Il pense qu'il serait bien d'utiliser ce fonds.

**M. Yanick Bussy (Conseil communal)**. L'utilisation du fonds à vocation énergétique a été nulle sur l'exercice 2018 ou presque, puisqu'il a permis de couvrir, comme en son temps, l'ancienne redevance qui était prélevée à Auvernier. Il a aussi permis de couvrir, par exemple, le déficit de la voiture Mobility stationnée à Auvernier, montant qui reste anecdotique. La taxe est prélevée dans le cadre de la loi sur l'approvisionnement en électricité.

Durant l'année 2018, le Conseil communal a présenté à la Commission technique un projet d'arrêté pour l'utilisation du fonds à vocation énergétique. La Commission technique a ensuite demandé un certain nombre de modifications. Malheureusement ces modifications sont délicates à apporter sur ce type d'arrêté puisque le fonds et son utilisation sont surveillés par le Service d'énergie et d'environnement. Des discussions ont déjà eu lieu avec le Service de l'énergie et de l'environnement, avec les communes qui ont déjà des expériences dans le domaine ainsi qu'avec d'autres collectivités publiques. Sur la base de ces éléments, un nouveau projet d'arrêté va être soumis à la Commission technique.

De plus, il faut encore préciser que l'année 2019 a vu l'approbation par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur l'énergie. Cette loi va nécessairement guider et affiner les pratiques d'utilisation de ce fonds. Par conséquent, l'arrêté qui sera proposé à la Commission technique et qui passera en Commission financière devrait permettre d'avoir une politique incitative en matière énergétique dans notre commune.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)** fait une constatation en page 40 par rapport au contrôle des objets d'investissements. Il signale que le tableau est un très bon récapitulatif de ce qui est toujours ouvert. Il suggère que les différentes commissions, concernées par les crédits de ce tableau reprennent cette liste une fois par année et fassent en sorte que des travaux soient finalisés ou supprimés. En effet, certains éléments datent potentiellement des années 2000.

**M. Yanick Bussy (Conseil communal)** remercie pour la proposition qui est faite. Le Conseil communal va regarder comment et dans quelle mesure il est possible de présenter ce tableau de façon périodique aux différentes commissions concernées par ces objets. Il précise que certains objets sont parfois concernés par plusieurs commissions.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)**. En page 79, comptes 36360.03 et 36360.04 concernant les subventions aux aînés et les subventions ponctuelles, il fait remarquer, une fois de plus, qu'une faible part de ces montants a été utilisée. Il demande si cela est dû à la politique d'austérité du Conseil communal de l'année passée ou si finalement, il n'y a pas de demandes de ce type sur la commune.

**M. Yanick Bussy (Conseil communal)** répond à la question du compte 36360.03 pour les subventions aux aînés. Les versements qui sont effectués dans le cadre de l'utilisation de ce montant sont faits sur la base d'une demande effectuée par les différents clubs d'aînés présents sur la commune. A ce jour, tous ne sont pas intéressés à recevoir de l'argent de la commune et les demandes sont plutôt ponctuelles. Il relève que pour l'exercice 2018, toutes les demandes formulées par un club d'aînés en termes de financement ont été accordées. Le nombre de demandes n'est pas élevé.

Pour ce qui est du compte 36360.04 pour les subventions ponctuelles, il s'agit d'un montant qui est à disposition du Conseil communal pour soutenir des manifestations ou des sociétés locales sur le territoire de la commune. L'aide se fait directement en faveur de notre population. La ligne de conduite du Conseil communal était de limiter l'utilisation de ce fonds, ce qui était également le cas durant les précédentes années. Comme pour les subventions aux aînés, le nombre de demandes n'est pas élevé.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)**. Est-ce qu'il ne faudrait pas avertir finalement la population qu'ils peuvent demander des sous ?

**M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts)**. Est-ce que les subventions pourraient être utilisées, par exemple, pour fêter un anniversaire de la commune ?

**M. Yanick Bussy (Conseil communal)** répond à la question concernant un anniversaire communal. Cela devrait s'inscrire dans un autre chapitre qui concerne l'administration car il existe des prestations spécifiques pour ce genre d'événement. Les subventions ponctuelles sont plutôt destinées à la population ou aux sociétés locales qui en feraient la demande.

Pour ce qui est d'informer les différentes sociétés et organismes qui pourraient être intéressés par une demande de subvention, il faut que cette démarche entre dans la ligne du Conseil communal. Aujourd'hui la règle du Conseil communal est de subventionner uniquement des manifestations qui sont en faveur directe de notre population.

**Mme Claude Grimm (PS/Les Verts)**. En page 85, compte 36370.00, subventions aux personnes physiques : concernant la prophylaxie dentaire, nous remarquons, une fois de plus, que CHF 30'000.- sont prévus au budget, mais que le montant dépensé est CHF 0.- . Je souhaite savoir ce que fait la commune fait pour informer la population de l'existence de cette offre.

**M. Grégory Jaquet (Conseil communal)**. Suite aux dernières interventions concernant ce sujet, plusieurs actions d'information ont été réalisées : une publication dans le Milvignes Infos, deux publications sur le site Internet et la mise à disposition de flyers au guichet du Contrôle des habitants, ainsi qu'au Guichet Social Régional à Colombier. Par la suite, il a été constaté que le Conseil général, lorsqu'il a mis en place cet arrêté, a décidé d'attribuer une subvention à une population qui est quasiment inexistante.

En effet, les personnes qui peuvent réclamer une subvention pour la prophylaxie dentaire ont des revenus si bas qu'ils ont généralement recours à l'aide sociale (qui prend en charge les frais dentaires). Il s'agit donc pour nous de trouver quelle est la population qui correspond à cette subvention et de s'adresser directement à eux pour les aviser. Toutefois, nous sommes confrontés à un problème de protection des données dans la mesure où nous ne pouvons pas connaître sans bonnes raisons les revenus des personnes. Le Conseil communal examine donc la possibilité de proposer au Conseil général de revenir sur son arrêté pour proposer des nouvelles données financières, afin d'élargir le nombre de personnes qui pourraient profiter de cette subvention.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)**. En page 101, compte 31300.12, compostage : il remarque que les montants budgétés et les montants finalement dépensés sont moindres, mais sans trouver aucune explication.

**M. Yanick Bussy (Conseil communal)**. Il s'agit probablement d'une erreur ou d'un oubli. Pour l'explication, le tonnage des déchets verts a augmenté d'un peu plus de 20 tonnes entre 2017 et 2018, mais il est resté inférieur à 2016 qui avait été une année record. De plus, la commune a touché une rétrocession financière extraordinaire de la part de Vadec qui vient compenser l'augmentation du coût à hauteur de CHF 5'000.-. Elle a été versée en compensation des tonnages de l'année 2017 qui étaient, globalement, particulièrement inférieurs aux différents tonnages ordinaires. Cela avait engendré des coûts de traitement et des coûts de transport qui étaient moindres par rapport aux tarifs effectifs. Malgré cette rétrocession imprévue, le montant budgétisé reste tout de même supérieur de près de CHF 20'000.- par rapport aux charges effectives. Cette différence est induite par une production de déchets verts inférieure aux prévisions. Une météo particulièrement sèche durant les mois d'été réduit forcément la production de déchets verts.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)**. En page 108, compte 88200, sylviculture : il est écrit que pour la première fois depuis de nombreuses années, la sylviculture boucle avec un



excédent de recettes alors que l'on nous a dépeint une situation quasiment dramatique lors de la clôture du budget de l'année passée. Est-ce qu'il y a des explications ?

**Mme Josette Schaer (Conseil communal).** Comme nous sommes arrivés au bout de la réserve forêt, nous ne pouvons plus rien y prélever. Nous avons demandé de diminuer le travail en forêt, donc les dépenses ont aussi diminué.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)** fait remarquer un montant supplémentaire de CHF 65'000.- pour la vente de bois de service.

**Mme Josette Schaer (Conseil communal)** confirme et informe que les frais de débardage et de sylviculture étaient moindres. Ces frais dépendent des endroits où les coupes se font, avec des lieux parfois très difficilement accessibles, ce qui représente parfois énormément d'heures de travail. Le mot d'ordre est de limiter les travaux, tout en respectant le plan annuel du Canton. Par contre, le prix du bois n'a pas augmenté.

**Mme Elsbeth Schwarzer Hirsig (PS/Les Verts).** En page 113, en milieu de page, les charges de transfert pour la couverture de la voiture Mobility sont étonnamment basses. Elles ne représentent même pas un tiers du budget. Avec ces chiffres, la possibilité d'avoir une deuxième voiture Mobility entre Colombier et Bôle est évoquée. Quelles sont les explications quant à ces charges soudainement si peu élevées ?

**Mme Josette Schaer (Conseil communal).** Le budget déficitaire de la voiture Mobility a été augmenté. Ces dernières années, elle était de plus en plus « déficitaire ». Le montant que coûte une voiture Mobility par année est déduit du nombre d'utilisations et la commune s'engage à payer la différence entre ces deux montants. Nous devons admettre que l'année passée, la voiture Mobility a fort heureusement connu une recrudescence d'utilisation.

Cependant, comme il n'y en a qu'une seule sur la commune, de nombreux usagers viennent des autres villages. Si nous en installons une seconde sur Colombier, il va y avoir un transfert des utilisateurs d'Auvernier sur Colombier. Il faudra donc réfléchir avant de mettre une seconde voiture au budget et attendre la fin de l'année.

Concernant les chiffres de ce début d'année 2019, ils démontrent une utilisation accrue de la voiture Mobility. Au début de l'installation de cette voiture, elle était carrément autoporteuse. Elle a ensuite connu un petit creux et maintenant elle revient gentiment à un bon niveau, ce dont tout le monde se réjouit.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts).** En page 127, compte 44700.00, loyers et fermages, biens-fonds patrimoine administratif : il constate un montant de CHF 25'000.- de différence, mais ne trouve pas d'explications.

**Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal).** Il s'agit d'une erreur au budget 2018 car il manque le signe négatif. Comme il s'agissait d'une recette, un signe négatif aurait dû être mis devant le CHF 10'000.-. En réalité, il y a une augmentation de recettes de CHF 4'000.-, entre le budget qui aurait dû être à moins CHF 10'000.- et CHF 14'000.-.

**Soumis au vote l'arrêté est accepté par 36 oui et 1 abstention.**

## Procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 juin 2019

Le Conseil général de la Commune de Milvignes, dans sa séance du 13 décembre 2018,  
vu le rapport du Conseil communal ;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;  
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier** Est approuvé le budget de l'exercice 2019, qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit:

Charges d'exploitation	Fr.	37'866'350.-
Revenus d'exploitation	Fr.	-36'224'550.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	1'641'800.-
Charges financières	Fr.	864'300.-
Produits financiers	Fr.	-1'984'360.-
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-1'120'060.-
<b>Résultat opérationnel (1 + 2)</b>	<b>Fr.</b>	<b>521'740.-</b>
Charges extraordinaires	Fr.	-.-
Revenus extraordinaires	Fr.	-.-
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-.-
<b>Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)</b>	<b>Fr.</b>	<b>521'740.-</b>

b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein:

Dépenses	Fr.	2'288'000.-
Recettes	Fr.	-.-
Montant total des crédits d'investissements	Fr.	2'288'000.-

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier

Dépenses	Fr.	646'000.-
Recettes	Fr.	-.-

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Au nom du Conseil général  
Le président : La secrétaire :

Ph. Egli

R. Kurowiak

Colombier, le 13 décembre 2018

### 5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 145'000.- TTC pour l'aménagement du ponton 6 au port d'Auvernier

**M. Pierre-Alain Dubois (Commission du port et des rives).** Le 10 avril, la Commission a discuté cette proposition d'investissement. Les principaux arguments sont mentionnés dans le rapport que vous avez reçu. En résumé, il s'agit d'adapter le port à la demande et de remplacer des pieux trop vieux.

En décembre de l'année passée, nous avons accepté une augmentation des taxes du port pour financer les travaux à venir. Avec ces nouveaux travaux, le nombre de places d'amarrage sera diminué de 3 unités, mais les revenus seront maintenus. En effet, des places pour barques actuellement non louées seront remplacées par des places plus grandes pour lesquelles il y a une liste d'attente. D'autres places deviendront également plus grandes donc avec une location plus élevée.

Comme ces travaux serviront à maintenir la valeur de notre port et que le financement sera assuré par la location des places et d'autres taxes du port, la Commission s'est prononcée à l'unanimité pour l'acceptation de l'arrêté.

**M. Michel Vermot (Commission financière).** Quelques questions ont été posées par rapport aux travaux qui ont déjà été effectués sur les autres pontons, ce à quoi le Conseil communal a pu répondre par l'affirmative. L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts).** Vu que tous les travaux proposés font sens, le groupe PS/Les Verts approuve à l'unanimité ce rapport.

**M. Daniel Etter (PLR/Vert'libéral).** Nous avons pris connaissance du rapport de la demande de crédit de CHF 145'000.- pour l'aménagement du ponton n° 6 au port d'Auvernier. Nous avons passé en revue le rapport et en remercions leurs auteurs. Nous trouvons judicieux d'agrandir les places par rapport à la demande même si cela engendre la perte de trois places d'amarrage.

Par conséquent, le groupe PLR/Vert'libéral va accepter, en majorité, la demande de crédit de CHF 145'000.- pour l'aménagement du ponton n° 6 au port d'Auvernier.

**M. Pierre-Alain Dubois (la Grappe).** Les travaux envisagés sont nécessaires ainsi que l'adaptation des places d'amarrage aux besoins des utilisateurs. Les aménagements prévus ne sont pas luxueux et le compte du port étant autoporteur (ne limitant pas d'autres investissements), La Grappe se prononcera en faveur de l'arrêté.

**Soumis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

## **6. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 566'400.- TTC pour le renouvellement du Pont Bois-Coinchiez (Passage Supérieur de Boudry)**

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)** apporte un complément d'information sur le rapport qui a été transmis. A la page 5 du rapport, il est mentionné, en date du 24 mai, deux variantes possibles avec deux plannings envisagés. Il y a quelques jours, les CFF ont été en mesure de nous préciser la durée de la fermeture envisagée. La fermeture aura lieu à partir du mois d'octobre 2020, avec une réouverture prévue en août 2021, ce qui ne correspond à aucune des deux solutions qui figurent dans le rapport.

Leur planification prend en compte la période hivernale durant laquelle les travaux peuvent être ralentis selon les conditions météorologiques. Ces travaux sont intégrés dans l'ensemble des autres importants chantiers de la ligne du pied du Jura entre 2020 et 2021. Selon les CFF, la planification de ces travaux devra être affinée au jour près, 13 mois avant le début des travaux, c'est-à-dire dans le courant de l'été. Tout ceci, bien entendu, sous réserve de l'acceptation de la demande de crédit de la part des législatifs de la Ville de Boudry et de vous-même.

**M. Jean-François Künzi (Commission technique).** Réunie le 30 avril dernier, sous la présidence de M. Louis Godet, la Commission a examiné attentivement le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 566'400.-, pour le renouvellement du pont du Bois-Coinchiez (passage supérieur de Boudry). Elle a observé que :

- certaines parties de ce pont se trouvent dans un état de dégradation assez inquiétant;
- comme toujours, avec les CFF, nous n'avons pas réellement le choix: c'est à prendre ou à laisser. Pour chaque aménagement supplémentaire, comme par exemple l'adjonction d'une voie piétonnière ou l'augmentation de la largeur, la commune doit assumer entièrement tous les coûts;
- même s'il ne permet pas le passage des camions et des gros engins agricoles, ce pont s'avère indispensable.

Aussi, à l'unanimité, mais sans enthousiasme, la Commission vous recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit.

**M. Michel Vermot (Commission financière).** Un des membres demande que le Conseil communal soit attentif lors de la signature de la convention finale et que la commune ne soit plus sollicitée lors d'investissements ultérieurs, car nous ne serons plus du tout partie prenante pour ce pont. Toutefois, la demande a été acceptée à l'unanimité.

**M. Daniel Bena (La Grappe).** Nous serions tentés de dire « enfin », car chacun constate depuis fort longtemps la dégradation de ce pont, ses trous et ses fissures.

Evidemment, la somme de CHF 566'400.- est conséquente. Toutefois, La Grappe souhaite féliciter les communes qui ont âprement négocié les 25 % du coût qu'elles se partageront. Elles qui devront à l'avenir en assumer, seules, l'entretien. Ainsi notre groupe acceptera ce crédit.

Cependant, un nouveau pont ne sert à rien s'il ne permet pas d'absorber totalement le trafic lourd, principalement agricole, qui encombre aujourd'hui sa rue historique. Bôle a le droit d'avoir maintenant un centre de village paisible, avec un aménagement adéquat.

L'autre préoccupation tient au fait qu'un pont tout neuf attirera, en transit, encore plus de trafic motorisé léger. Il est donc impératif d'accompagner cette réalisation d'une signalisation très restrictive. A ce jour, le 20 km/h est peu respecté et jamais contrôlé, il ne permettra donc pas de freiner cette augmentation.

La Grappe transmet aujourd'hui le message suivant: un nouveau pont c'est bien, mais des autorités qui se préoccupent vraiment de la qualité de la vie et de la tranquillité des villageois c'est encore beaucoup plus important.

**M. Philippe Donner (PLR/Vert'libéral).** Le groupe PLR/Vert'libéral a pris connaissance avec intérêt du rapport à l'appui d'une demande de crédit de CHF 566'000.- TTC pour la reconstruction du pont routier, reliant Bôle à Boudry, qui enjambe les voies CFF, au lieu-dit « Bois-Coinchiez ».

Cet ouvrage civil, en piteux état (notamment les culées, son tablier et les parapets en béton qui montrent d'inquiétants signes de corrosion des armatures en acier), doit impérativement être assaini ou reconstruit.

Ce pont est un maillon routier indispensable reliant la partie ouest de Bôle au plateau de la Gare CFF de Boudry. Toutefois, il sera impératif de maintenir des restrictions de vitesse au centre du vieux village de Bôle (notamment à la rue du Temple), pour « décourager » autant que possible le trafic de transit en direction de l'autoroute.

A relever le temps (plutôt long) de gestation pour concrétiser cet ouvrage, puisque la convention entre les CFF et les communes de Bôle et Boudry a été signée en mars 2011. Dès octobre 2020, les travaux planifiés entraîneront la fermeture du pont actuel afin

d'entamer sa déconstruction. La réouverture du nouveau pont à la circulation est envisagée pour août 2021.

Il s'agit maintenant d'assumer nos engagements et nos responsabilités financières en prenant en charge une part de 12,5 % du coût de l'ouvrage, avec une part identique pour la commune de Boudry et un solde important à hauteur de 75 % à la charge des CFF.

Précisons encore que le nouvel ouvrage deviendra propriété de la commune de Boudry, car il se situe sur le territoire de celle-ci. A l'avenir, c'est donc Boudry qui assumera les charges d'entretien de ce pont.

En remerciant le Conseil communal pour la présentation de ce rapport, et fort des explications techniques fournies, il faut considérer que le montant de CHF 566'000.- est un « montant plafond », intégrant une marge de +/- 20 %.

Relevons encore que ce montant est inscrit dans le plan de nos investissements, réparti sur trois ans. Le groupe PLR/Vert'libéral acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

**M. François Gubler (PS/Les Verts).** Le groupe PS/Les Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour le renouvellement du Pont Bois-Coinchiez.

Une question a particulièrement retenu notre attention, soit celle relative à la limitation d'accès aux poids lourds. Si actuellement la question ne se pose pas vu l'activité commerciale sur Milvignes, nous ignorons ce qu'il en est de l'avenir avec une éventuelle reconversion industrielle de l'ancien bâtiment Meublorama. Dans cette éventualité, une augmentation du trafic des poids lourds dans Bôle pourrait advenir. Le Conseil communal a-t-il envisagé cette éventualité ? Néanmoins le groupe PS/Les Verts, vu la vétusté de cet ouvrage, entrera en matière et acceptera le crédit demandé.

**Soumis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

## **7. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 245'000.- TTC pour l'assainissement des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'éclairage public à la rue de la Pacotte à Auvernier**

**M. Yanick Bussy (Conseil communal).** Cette demande de crédit, bien que petite par la superficie concernée, aura occasionné beaucoup de discussions préparatoires et de nombreux changements par rapport au simple projet initial. Les interlocuteurs concernés par ce chantier sont nombreux : ils n'ont pas tous le même calendrier de réalisation et les mêmes exigences.

La solution proposée est imparfaite, le Conseil communal en est conscient, mais les exigences posées par la législation sur la circulation routière sont contraignantes. Ces exigences ont conduit à une solution hybride, entre l'actuelle absence de trottoir sur la moitié du tracé concerné et la création d'un véritable trottoir avec des bordures hautes. Si cette version aurait été privilégiée par le Conseil communal, elle n'était malheureusement pas possible sans la suppression de 6 à 8 places de stationnement qui sont aujourd'hui fortement utilisées en entrée de localité. Toutefois, la solution proposée permettra la création d'un espace dédié aux déplacements piétons entre la localité d'Auvernier et la route cantonale, sur laquelle se trouve l'accès à la ligne de bus.

Venons-en au calendrier de cette demande. S'il n'y a aucune urgence, à ce jour, dans l'assainissement des réseaux souterrains, il n'en reste pas moins que les infrastructures de la route cantonale 174 et de la Pacotte, sont pour ainsi dire neuves. Néanmoins, il reste

un chaînon de 110 mètres non assaini et sur lequel d'autres services ont des velléités. Comme signalé précédemment, le calendrier des différents intervenants et des partenaires n'est pas nécessairement le même. En outre, les exigences liées aux normes sur la circulation routière nous ont contraint, sur cette zone restreinte par des murs et fortement utilisée par du stationnement, à de nombreuses modifications qui n'ont permis de boucler définitivement le rapport que récemment.

Ainsi, le Conseil communal vous présente cette demande de crédit afin d'assainir un chaînon vétuste entre deux zones rénovées. De plus, elle permettra d'offrir une zone adaptée pour la circulation des piétons sur une rue actuellement déficitaire en ce type d'aménagement.

**M. Louis Godet (Commission technique).** Lors de la dernière Commission technique du 21 mai dernier, la question de l'assainissement n'avait pas tellement suscité de débat technique. Il est donc important de terminer l'assainissement manquant, d'une centaine de mètres, afin d'avoir une partie du réseau communal qui sera entièrement mis à neuf.

L'élément qui a le plus suscité de discussions était de savoir s'il faut être opportuniste ou pas dans le cadre de ce type de réalisation de travaux, sachant que d'autres services comme Swisscom, Eli10 ou Viteos voulaient encore y ajouter quelque chose.

Finalement, la Commission technique en a débattu et elle est arrivée à la conclusion qu'elle acceptait cette demande de crédit à l'unanimité, moins une abstention.

**M. Michel Vermot (Commission financière).** Mis à part l'absence d'urgence de ces travaux et l'opportunité de les exécuter, la Commission financière s'est prononcée avant que la Commission technique ait été vraiment sollicitée pour l'acceptation finale. C'est donc sous réserve de l'acceptation par la Commission technique que la Commission financière a accepté cette demande de crédit, à l'unanimité moins 2 abstentions.

**M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral).** Lors de sa séance de préparation, les avis ont été très partagés dans le groupe PLR/Vert'libéral. La pertinence de cette demande de crédit par rapport à d'autres dossiers connus comme urgents dans la Commune a été clairement remise en question. Il est vrai que cette demande de crédit n'est pas le résultat d'une urgence absolue de réfection de cet endroit particulier (bien que l'état concret de ce tronçon ne soit pas vraiment connu), mais clairement d'une opportunité suite aux interventions de Viteos.

Finalement, le groupe PLR/Vert'libéral acceptera dans sa grande majorité cette demande de crédit, convaincu que l'opportunité mérite d'être saisie.

**Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts).** Ce rapport n'a pas fait l'unanimité dans le groupe PS/Les Verts. Il est même question d'en refuser l'entrée en matière, afin de le renvoyer en commissions. En effet, la Commission financière a bien débattu en plénum, mais sur la base d'un projet qui lui a été présenté sur le moment. Elle n'avait donc pas forcément le recul nécessaire pour prendre position. Quant à la Commission technique, elle ne l'a vu qu'une seule fois au lieu des deux fois réglementaires, car il fallait aller très vite. Pour ce qui est de la Commission de l'urbanisme, des bâtiments et de la mobilité, elle n'a pas vu le rapport avant sa mise à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Pour le groupe PS/Les Verts, l'opportunité qui se présente aujourd'hui d'assainir les réseaux d'eau potable, d'électricité et d'éclairage public n'est absolument pas remise en question.

La raison qui justifie le renvoi en commissions de ce projet est le manque criant de vision globale et à long terme de notre Conseil communal. En effet, sachant qu'une partie de la

rue de la Pacotte avait été assainie partiellement en 2013, le Conseil communal aurait dû venir en 2018 avec un rapport relatif à une demande de crédit pour l'assainissement de la RC 174, ainsi que de la portion restante de la rue de la Pacotte.

Certes, le montant du crédit demandé aurait été plus élevé, mais il suffit de se référer au premier paragraphe de la page 4 du présent rapport, qui indique qu'« à plusieurs reprises [...] les coûts réels de réalisation des projets soumis au frein à l'endettement sont moindres que les budgets prévus initialement ». Cela démontre, encore une fois, la constante attitude du Conseil communal à surestimer les dépenses et à sous-estimer les recettes. Ce faisant, dans notre commune, la pratique du coup par coup prédomine sur une vision globale et à long terme.

La preuve de ce manque de vision globale est encore faite dans ce rapport au point 2.2 « Aménagements de surface ». La possibilité qui nous est ici offerte de revoir intégralement le cheminement piétonnier de la rue se solde, d'ouest en est, par un morceau de trottoir non franchissable, puis un morceau de trottoir franchissable, puis la route, puis de nouveau un morceau de trottoir non franchissable, suivi de la route, pour finir sur un morceau de trottoir franchissable. La priorité est donnée à la voiture. Par contre, le piéton doit « slalomer », un coup rassuré, un coup angoissé à l'idée de se faire serrer de trop près par un véhicule ou parce qu'il se trouve carrément sur la route. Certes, nous sommes en présence d'une zone limitée à 30 km/h, mais mettez-vous à la place d'un enfant à qui on rabâche continuellement de rester sur le trottoir. Sur cette rue, par deux fois le piéton s'arrête et se demande s'il ose, ou pas, marcher en toute sécurité sur la route.

Elargissons encore notre vision de cette rue de la Pacotte. Pourquoi ne trouve-t-on pas, dans ce rapport, la mise en place d'un mobilier urbain qui protégerait la sortie des piétons au niveau de la ruelle du Bugnon ? Et un autre à l'entrée de la chicane entre les numéros 1 et 3 ? Ces installations obligerait ainsi les véhicules venant de l'ouest et voulant descendre la Grand-Rue à élargir leur virage, permettant ainsi aux piétons de passer l'angle de la rue sans risquer de se faire rouler sur les pieds. Ce mobilier urbain a pourtant déjà été demandé aux agents de la sécurité publique par les riverains. Ces constatations peuvent sembler être hors sujet, mais elles sont en lien justement avec le manque de vision globale de la rue de la Pacotte.

De plus, il n'y a pas eu véritablement de plan présenté dans ce rapport. Qui peut appréhender les trottoirs et places de parcs décrits dans ce rapport sans un plan précis les indiquant ?

Comme indiqué à la page 3 au début du paragraphe 6, la solution proposée est « imparfaite » en ce qui concerne les aménagements de surface. Imparfaite non pas à cause du Canton, comme sous-entendu dans le rapport, mais imparfaite, car faite « à la va-vite ».

Une partie du groupe PS/Les Verts refusera donc l'entrée en matière, à moins que le Conseil communal fasse le nécessaire pour que le trottoir franchissable soit prolongé sur la voie publique devant la parcelle abritant le bâtiment sis rue de la Pacotte 31 et que du mobilier urbain soit mis en place pour protéger la sortie des piétons au niveau de la ruelle du Bugnon, ainsi qu'entre les numéros 1 et 3 de la rue de la Pacotte.

**M. Bertrand Cottier (La Grappe).** La Grappe a pris connaissance avec attention du rapport. Bien que la solution soit imparfaite en termes de trottoirs, comme indiqué clairement dans le rapport et oralement par le Conseil communal, la Grappe acceptera la demande de crédit d'engagement de CHF 245'000.-.

**M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert'libéral)** intervient à titre personnel. Il a fallu des décennies pour adopter et mettre en pratique le principe de profiter de l'ouverture d'une route pour y effectuer tous les travaux d'infrastructures nécessaires. Je félicite et encourage le Conseil communal, ainsi que le Conseil général, à poursuivre dans cette voie.

**M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral)**. Je peux comprendre que l'on signale que ce chantier est mal ficelé, mais cela ne devrait pas être fait de cette façon. Concernant le trottoir, j'aimerais rappeler qu'il y a des murs de vignes que nous ne pouvons pas bouger des deux côtés. Si nous voulons faire un projet d'envergure, il faut exproprier et déplacer un mur de 1m20 à 1m50, ce qui devient très compliqué.

De plus, je passe à cet endroit depuis que je suis enfant. Même si le passage n'est pas idéal, il n'y a jamais eu de gros problèmes.

Ensuite, dans ce secteur concerné, il faut rester simple. Nous ne pouvons pas faire des choses idéales partout. La Pacotte a été entièrement refaite en 2013 et nous nous sommes arrêtés au niveau des dernières habitations. L'eau pouvant être écoulee dans le Ruz-Châtru, nous n'allions pas assainir jusqu'au carrefour du Tilleul. Je pense qu'il faut un petit peu de pondération dans l'appréciation de la situation.

**M. Yanick Bussy (Conseil communal)**. J'aimerais préciser un ou deux éléments. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, simplement sur la question des commissions. D'abord, la Commission technique a effectivement été consultée à une seule et unique reprise, à notre connaissance. Selon le Conseil communal, il n'y a pas d'obligation réglementaire à passer deux fois en Commission technique. Le Conseil communal essaie, autant que faire se peut, de passer deux fois en Commission technique pour faciliter le passage des dossiers au Conseil général, mais cela n'est pas toujours possible, comme dans le cas présent.

Pour ce qui est de la Commission financière, elle s'est effectivement réunie le 15 mai. Elle a débattu sur cet objet à cette occasion, alors que ce point n'était pas à l'ordre du jour. Le Conseil communal n'a pas obligé la Commission financière à prendre position sur cette question. Pour rappel, une deuxième date était prévue pour la Commission financière le 22 mai, mais la Commission financière a préféré trancher immédiatement. Le Conseil communal a même proposé à la Commission financière de prendre le délai d'une semaine et de répondre par consultation.

Pour ce qui est de la Commission mobilité ou celle d'urbanisme, le Conseil communal n'est jamais passé, pour ce type de projet, auprès de cette Commission. Le Conseil communal demande à la Commission d'urbanisme de signaler si elle souhaite que ces dossiers soient dorénavant présentés à son autorité. Si c'est le cas, le Conseil communal fera ainsi.

Je rappelle simplement que deux autres chantiers récents ont fait l'objet d'aménagements de surface, mais ils ne sont pas passés à la Commission d'urbanisme. C'est le cas de la RC174 et des chantiers Racherelles/Nicole/Beauregard/Courberaye. Quant au point qui est lié au bâtiment qui se trouve sur Pacotte 31, nous avons aujourd'hui une réponse de la part du Service des ponts et chaussées. Celui-ci nous a répondu qu'il s'agissait simplement de mettre en place des pavés pour marquer le trottoir, mais avec une surélévation très légère, sans opter pour un trottoir franchissable puisque l'espacement entre les murs ne le permet pas.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)**. J'aimerais aussi ajouter un point concernant le mobilier urbain. Si j'ai bien compris l'intervention, il ne s'agit pas de mobilier



urbain sur le tronçon dont on parle maintenant, mais d'un tronçon situé un petit peu plus loin. Je rappelle que les citoyens ne peuvent pas simplement demander aux agents de sécurité publique d'installer du mobilier urbain à un endroit précis. Ce type de demande doit être préalablement analysé par le Conseil communal. Une réflexion est actuellement en cours au niveau des citoyens, notamment des commerçants d'Auvernier. Ils voulaient nous soumettre un projet d'aménagement de mobilier urbain allant jusqu'à l'entrée de la Pacotte. Le Conseil communal attend donc le projet qui doit être affiné par les commerçants d'Auvernier.

**M. Daniel Sigg (Commission technique).** Je confirme que ce n'est pas dans le règlement de passer deux fois les rapports à la Commission technique. Il s'agit d'une demande de la Commission pour justement éviter ce qui arrive aujourd'hui. Je trouve très important de passer deux fois les rapports en Commission pour permettre un dernier peaufinage lors du deuxième passage et ainsi transmettre au Conseil général un rapport de qualité pour qu'il puisse voter sur quelque chose de définitif.

**Le président, M. Philippe Egli,** propose de passer au vote de l'entrée en matière. Si elle est refusée, cela ne signifiera pas une opposition au projet, mais un renvoi en commission.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 25 oui, 8 non et 3 abstentions.**

**Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 26 oui, 5 non et 5 abstentions.**

## **8. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 67'031.- pour participer à l'augmentation du capital-actions de TransN**

**M. Michel Vermot (Commission financière).** En fait, nous nous retrouvons un peu devant le fait accompli. En effet, ces dispositions avaient été prises précédemment lors de la fusion des deux sociétés antérieures. Nous pouvons donc difficilement refuser cette demande qui a été acceptée à l'unanimité par la Commission financière.

**M. Robert Gygi (La Grappe).** Vu les engagements que les communes de Bôle, Colombier et Auvernier avaient pris en 2012 pour augmenter le capital-actions pour de futurs investissements, c'est le moment de concrétiser cet engagement, cela pour l'acquisition de nouveaux trains du Littorail. Le soutien de la mobilité douce et les transports publics font partie de nos engagements. Pour ces raisons, les membres de la Grappe soutiendront à l'unanimité cette demande de crédit.

**M. André Wuerth (PLR/Vert'libéral).** Le groupe a étudié ce point sous tous ses angles, il a longuement réfléchi et a décidé d'accepter ce rapport à l'unanimité.

**Mme Isabelle Ehrbar (PS/Les Verts).** Conformément à l'accord que nous avons pris par le passé, nous acceptons ce crédit d'engagement de TransN.

**Soumis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

## **9. Réponse du Conseil communal à la motion du groupe PS/Les Verts pour des espaces verts vraiment verts dans la commune**

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts).** Ce rapport d'information du Conseil communal a fortement déplu au groupe PS/Les Verts, qui estime qu'il est d'une vacuité navrante. Est-il le reflet de la vision que le Conseil communal a pour l'avenir de notre commune ? Si c'est le cas, nous en sommes pour le moins inquiets.

Comment peut-on répondre à cette motion uniquement par un « rapport d'inventaire » de ce qui se fait déjà, sur un mode d'autosatisfaction béate. Ce rapport ne contient en effet que très peu d'actions concrètes et celles qui sont proposées sont si modestes que cela en est presque risible.

Le Conseil communal démontre ainsi qu'il n'a aucune vision quant aux aspects écologiques pour les années à venir et qu'il n'a aucune volonté de faire évoluer la situation. Quelle désillusion à l'heure où la crise climatique est au cœur des préoccupations des citoyens et tout particulièrement de la jeune génération. Même le PLR, parti majoritaire à Milvignes, commence à comprendre qu'il doit se verdier avant les élections fédérales s'il ne veut pas risquer de finir sur la liste des espèces menacées de disparition.

Tout le monde sait que l'écologie commence par des actions chez soi, dans son quartier, dans sa commune. En avançant au rythme proposé par le Conseil communal, force est de constater que nous allons dans le mur. Rappelons-le : les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité.

Faudrait-il envisager de créer une commission temporaire afin de développer des idées et des pistes concrètes, vu que de toute évidence le Conseil communal n'y parvient pas tout seul ? Il n'y a aujourd'hui aucune commission compétente pour traiter ce sujet. Cela démontre également que notre proposition antérieure de prise en considération du développement durable était plus que nécessaire. Pourtant, là aussi, le rapport du Conseil communal ne répondait pas à nos attentes.

Le groupe PS/Les Verts s'opposera à l'unanimité au classement de cette motion afin de contraindre le Conseil communal à revoir sa copie et d'enfin envisager des actions dignes d'une commune du 21<sup>e</sup> siècle.

**M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral).** Nous voterons le classement de cette motion.

**M. Bertrand Cottier (La Grappe).** La Grappe remercie le Conseil communal pour sa réponse à la motion pour des espaces verts vraiment verts dans la commune et est d'avis qu'il y a lieu de classer la motion étant donné que le Conseil communal s'engage à protéger et à développer la biodiversité dans la commune. La Grappe votera en ce sens.

**Soumis au vote, le classement de la motion est accepté par 23 oui, 12 non et 1 abstention.**

## 10. Nomination du bureau du Conseil général pour 2019/2020

M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral) propose, à la présidence, **M. Michel Vermot** et annonce qu'un apéritif sera offert à l'issue de cette séance.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts) propose, comme premier vice-président, **M. Jean-Philippe Favre.**

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts) propose, comme deuxième vice-présidente, **Mme Roxane Kurowiack.**

M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral) propose, comme secrétaire, **M. Louis Godet.**

M. Bertrand Cottier (La Grappe) propose, comme secrétaire adjoint, **M. Daniel Bena.**

M. Bertrand Cottier (La Grappe) propose, en tant que questeur, **M. Robert Gygi.**

M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral) propose, en tant que questeur, **M. Mario Navarro.**

## 11. Interpellations et questions

Interpellation de Mme Chien Yu Chen (PLR/Vert'libéral) : Participation éventuelle à l'appel d'offres.

« Projets-modèles pour un développement territorial durable »

Suite à la fusion des trois villages, un projet de territoire communal a été réalisé, via des ateliers participatifs, en 2015. Suite à l'adaptation du Plan Directeur Cantonal et à l'élaboration du Plan Directeur Régional, le Canton a fixé à 2023 la date butoir pour la mise en vigueur des PAL révisés. Entretemps, la Commission PAL a été créée, de nombreuses motions et interpellations sont passées. Tout dernièrement, une demande de crédit pour l'établissement d'un plan directeur communal des circulations a été acceptée.

Il serait crucial d'organiser de manière concrète le territoire, pour ménager les ressources, assurer une qualité de vie et un cadre économique favorable.

Lancée depuis 2002, sous la forme de « Projets-modèles », la Confédération soutient des approches et des projets innovants lancés dans les communes qui visent un développement et une utilisation durables du territoire. Il s'agit de solutions neuves et souvent audacieuses. Les projets-modèles sont des laboratoires tournés vers la pratique. Ils servent à concrétiser notre vision à long terme de la planification territoriale.

Pour le projet-modèle prévu entre 2020 et 2024, cinq axes thématiques ont été fixés, à choix :

- Utiliser la numérisation pour le service universel
- Encourager des stratégies de développement intégral
- Le paysage, un atout
- Urbanisation favorisant les courtes distances, l'activité physique et les rencontres
- Changement démographique : concevoir l'habitat de demain.

Les projets sont à soumettre jusqu'au 2 septembre 2019, en remplissant un formulaire [*Ndlr : une copie est jointe à la motion*].

Il est essentiel que le projet-modèle soit porté par au moins une entité publique de l'espace dans lequel il va se développer.

Une fois sélectionné, le soutien de la Confédération dure au maximum quatre ans. Il ne doit pas dépasser 50 % du budget et est plafonné à CHF 200'000.- pour toute la durée du projet. La Confédération soutient l'élaboration de processus, de stratégies, de structures organisationnelles, de bases de planification ou de bases juridiques ou d'autres instruments qui permettent de répondre concrètement aux enjeux décrits dans les axes thématiques.

Lors de la séance PAL du 9 mai, nous avons déjà discuté d'une éventuelle participation à cet appel d'offres. Aujourd'hui, j'aimerais vous convaincre de l'importance de participer à ce projet le plus tôt possible et de manière officielle.

Il est question d'un grand défi qui nécessiterait du courage, de l'engagement et de l'esprit d'initiative. Pour mener à bien ce défi, il sera indispensable de regrouper nos différentes forces. Il faudrait encourager les communes avoisinantes, certaines organisations régionales ainsi que des bureaux d'architectes à coopérer. A titre d'exemple, une association Ecoparc, une association développement durable, etc. Il serait temps d'élaborer un projet tous ensemble.

La possibilité de participer aux « Projets-modèles pour un développement territorial durable » me semble une cause à laquelle nous devrions adhérer.

**Mme Josette Schaer (Conseil communal).** Nous sommes en possession de ce document, puisque Mme Chen nous l'a soumis dans le cadre de la Commission du PAL. Nous allons effectivement étudier la possibilité pour la Commune de participer ou non à l'appel d'offre en fonction de ce qui est demandé, des projets possibles et des moyens à disposition.

**L'interpellatrice se dit satisfaite de la réponse.**

**Interpellation de Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts) :** Fin des mesures d'austérité, protection des prestations et projets d'avenir.

Les résultats financiers présentés dans le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes 2018 indiquent une nette amélioration de la situation financière.

Ces bons résultats sont dus à plusieurs facteurs, parmi lesquels des efforts consentis par la collectivité et par les travailleur/euse(s) pour permettre de supporter la conjoncture défavorable, en comprimant les coûts et en faisant plus avec moins.

Aujourd'hui, grâce notamment à la réforme de la péréquation et à une amélioration de la conjoncture, la situation financière de notre commune se présente comme avantageuse pour l'avenir.

Or des efforts importants ont été consentis, en particulier dans le cadre des mesures d'austérité décidées par le Canton, que la Commune a également appliquées.

- Des investissements ont été reportés ou supprimés, notamment en raison de la dotation insuffisante en personnel habilité à les mener.
- Des projets, y compris ceux qui ont été présentés dans le rapport de politique générale, tardent à voir le jour.
- L'entretien du patrimoine et des infrastructures se fait encore au ralenti. On soulignera que la stratégie d'entretien du patrimoine n'a pas franchi l'étape du résultat d'étude, que des panneaux de circulation pendouillent à plusieurs endroits, que des lampadaires sont en fin de vie, que les trous dans les trottoirs sont toujours présents ou encore que dans les zones de rencontres des villages, les trottoirs jaunes n'ont pas été retirés alors qu'ils sont un non-sens dans une zone où les piétons sont prioritaires.
- Les conditions de travail du personnel à flux tendu ont été péjorées, notamment dans les structures extrascolaires communales où la prise de jours de congé est pratiquement interdite, mais aussi dans tous les services puisque la durée du travail a augmenté d'une semaine par année sans augmentation de traitement suite au passage de 40 à 41h de travail hebdomadaire.

Les projets liés au développement durable et à la mobilité douce avancent au ralenti, voir stagnent carrément.

Le Conseil communal a pris en compte ces dernières années le contexte des finances extra-communales dans sa politique publique.

Nous souhaitons aujourd'hui qu'il soit actif pour envisager une politique communale prenant en compte la reprise économique et la relance importante, justifiées par les résultats des comptes.

Il est urgent de mettre en place une stratégie d'entretien du patrimoine planifiée à long terme, de faire avancer les dossiers en faisant appel à du personnel professionnel, de développer une mobilité douce digne de ce nom ou encore de proposer des conditions de travail et une formation convenables aux travailleur/euse (s) de la Commune.

Nous souhaitons que le Conseil communal intègre dans cette politique le fait que les efforts demandés, les reports d'entretien et l'absence de projet de développement durable ont été justifiés par la conjoncture. Dès lors que les comptes présentent à nouveau un excédent de recettes, cet état de fait n'est plus recevable. Sinon, cela signifierait que les mesures n'étaient pas justifiées par la conjoncture et le contexte cantonal, mais qu'elles étaient bien la volonté opérationnelle et politique de l'exécutif, de renoncer à l'entretien et à l'investissement dans des projets, de réduire les salaires, de comprimer les effectifs et d'augmenter les horaires de travail, indépendamment des finances communales.

Notre interpellation est donc la suivante : le Conseil communal entend-il prendre en compte l'amélioration de la situation financière de la Commune pour renoncer aux mesures d'austérité de ces dernières années et investir dans des projets d'avenir ?

**M. Yanick Bussy (Conseil communal).** Marquer la fin de l'austérité signifie que la politique menée jusqu'à présent relève précisément de l'austérité, ce que le Conseil communal n'a jamais déclaré. Nous reconnaissons volontiers pratiquer une politique de gestion des charges rigoureuse, c'est le cas, mais pas au-delà de ça. Pour répondre à l'interpellation qui est faite, il convient alors, de façon théorique tout du moins, d'admettre que la gestion financière communale est effectivement dans l'austérité. Dans ce cadre, et bien que le Conseil communal soit évidemment satisfait du résultat de l'exercice 2018, il convient d'analyser la situation de l'exercice 2019 en détail.

Plusieurs réformes cantonales auront un impact, nous le savons déjà, mais leur périmètre n'est pas encore clairement défini. Ces réformes cantonales auront un impact sur les finances de la collectivité publique.

Nous pouvons citer, par exemple, dans les réformes cantonales déjà votées : la réforme sur la fiscalité, la réforme sur la péréquation intercommunale, mais également la loi cantonale sur l'énergie.

Puis, dans les réformes qui sont encore à venir, nous pouvons mentionner la loi sur les routes et les voies publiques.

Nous pouvons encore signaler d'autres réformes qui se profilent déjà pour l'avenir : par exemple, la réforme sur la loi des déchets qui aura un impact effectif sur le mode de financement des déchets.

Ces différentes réformes et leurs impacts sont aujourd'hui en analyse au sein des communes, entre les communes, mais également avec le Canton pour prendre en compte au plus près leurs effets sur l'exercice 2020 et sur les exercices suivants. Toutefois, le Conseil communal a pris note des propositions et des observations qui ont été formulées par le groupe PS/Les Verts dans son interpellation et dans le cadre du processus budgétaire 2020. En regard des éléments évoqués avant, au niveau des réformes cantonales, le Conseil communal évaluera et analysera en détail chaque mesure proposée, pour voir si une intégration est envisageable ou non dans le budget 2020.

**L'interpellatrice se dit satisfaite de la réponse.**

**Interpellation de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)** : Des ralentisseurs sur les trottoirs de l'avenue de la Gare, à Colombier.

Mon interpellation s'adresse plus particulièrement à la responsable du dicastère de l'école.

Ce matin, vers midi, je descendais, à pied, l'avenue de la Gare. Soudain, une dame, arrivant en face, me fait des grands signes et me crie « Attention! ». Je comprends assez vite la raison de son agitation. Je parviens presque à un endroit, peu avant le magasin de fleurs, où, entre un arbre, des voitures en stationnement et une haie, le trottoir se rétrécit

sérieusement. Instinctivement, je serre sur ma droite. Déboulent, alors, à pleine vitesse, au mépris du danger, huit enfants, juchés sur leur trottinette. J'ai à peine le temps de remercier la piétonne que quatre autres « kamikazes » passent devant nous, à la même vitesse que leurs prédécesseurs. La dame ajoute : « Oh! vous savez, avec les beaux jours, cette situation se produit souvent... ». Eh! bien, je l'ignorais.

Madame la Conseillère communale, vous me voyez venir. Evidemment, je ne veux pas demander l'installation de ralentisseurs : le remède serait, sans doute, pire que le mal. Mais que pouvez-vous faire pour qu'on éduque ces élèves, sans doute scolarisés au Collège des Vernes, afin qu'ils adoptent une attitude plus prudente, plus responsable et, surtout, plus respectueuse des autres usagers, lorsqu'ils circulent sur les trottoirs ?

**Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal).** Je suis nommée dans cette interpellation alors que la sécurité sur les trottoirs et le trajet des enfants pour se rendre à l'école ne relèvent pas de la direction scolaire. Comme les cours de sécurité routière sont mis en place dans le cadre scolaire pour les cyclistes, je vais regarder avec ma collègue responsable de la sécurité ce qui peut être fait avec l'école afin de sensibiliser les enfants qui se déplacent avec les trottinettes sur les trottoirs.

**L'interpellateur se dit satisfait de la réponse.**

**Interpellation de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts) :** Déjeuner au parascolaire pour débiter du bon pied ?

Le Coup d'Bôl offre aux parents qui commencent à travailler tôt la possibilité d'amener leur enfant au parascolaire pour déjeuner. Cela évite aux parents de réveiller leurs enfants encore plus tôt pour les faire déjeuner avant de les amener au parascolaire. Etonnamment, cette offre, très attrayante pour les parents qui n'ont pas le choix de leurs horaires de travail, n'existe qu'au Coup d'Bôl. On sait que des enfants qui ont dû se lever aux aurores et n'ont peut-être pas assez dormi auront plus de difficultés à se concentrer à l'école. De plus, les parents qui ont des horaires imposés sont souvent ceux qui proviennent de milieux plus défavorisés.

Dès lors, serait-il envisageable d'étendre cette offre à toutes les structures de la commune afin de donner accès aux mêmes prestations pour tous les citoyens ? Précisons que cela ne nécessiterait pas de mettre en place d'autres infrastructures et que les heures d'ouverture ne seraient pas modifiées. Les coûts supplémentaires pour la Commune seraient donc négligeables.

**Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal).** Effectivement les petits déjeuners sont offerts aux enfants qui sont accueillis à la structure de Bôle depuis longtemps, avant même la fusion de Milvignes. La remise en question de cette prestation, son extension et sa continuité d'une année à l'autre est régulièrement discutée par la direction, c'est-à-dire les référentes et le directeur de nos structures parascolaires.

En raison de divers arguments, la volonté de l'équipe pédagogique est plutôt de supprimer la prestation à Bôle et pas forcément de l'étendre. Les arguments ne sont effectivement pas financiers, mais pédagogiques. Les enfants arrivent de manière échelonnée et offrir le petit-déjeuner, sur un temps qui est très court le matin avant école, péjore l'accueil des enfants et des parents ainsi que les activités avec les enfants. En conséquence, ce sont plutôt avec ces arguments-là que l'équipe remet en question chaque année cette prestation. Ce sujet sera repris avec l'équipe de direction et à nouveau rediscuté.

**L'interpellatrice se dit insatisfaite de la réponse.**

**Question de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts)** : Où en sont les discussions avec les communes avoisinantes en vue d'engager un éventuel processus de fusion ?

Suite au rapport d'information présenté au Conseil général en novembre dernier, au cours duquel le Conseil communal s'était engagé à nous informer régulièrement de l'avancement des travaux, nous souhaiterions savoir si les discussions ont débuté avec certaines communes. Et si oui, où en sont ces dernières ?

**M. Grégory Jaquet (Conseil communal)**. Merci pour la question. J'ai juste un doute sur sa formulation, mais j'y reviendrai. D'abord, les discussions ont bien débuté entre quatre communes qui ont été réunies à notre invitation lors d'une table ronde. Les exécutifs de ces quatre communes se sont déplacés in corpore pour une réunion qui a duré plus de 2 heures.

Par contre, l'interpellation fait mention du rapport d'information du mois de novembre, un long rapport qui avait valu une longue explication du Conseil communal.

Nous avons mis à l'ordre du jour de la séance du 4 avril un rapport d'information dans lequel nous expliquions ce que nous avons fait depuis le mois de novembre. Lors de cette séance, le président du Conseil général avait passé très rapidement sur ce rapport. Peut-être que tout le monde ne se rappelle pas de ce qui y figurait. J'invite donc ceux qui ne l'auraient pas lu à y retourner pour voir ce que nous avons à transmettre sur l'état des travaux. Ce rapport était antérieur à la réunion.

La réunion a eu lieu et ce qu'il en ressort est effectivement confidentiel, non pas confidentiel pour vous priver d'informations, mais simplement parce que nous sommes quatre partenaires autour de la table et qu'il conviendra de communiquer ensemble sur la suite des travaux. Je pense que nous ne trahissons pas un grand secret en révélant toutefois que les discussions ont été constructives. La vision concernant le mode opératoire, soit la nécessité de fixer un calendrier et la participation citoyenne, a été bien reçue par l'ensemble des exécutifs qui étaient autour de la table.

## 12. Communications du Conseil communal

**M. Yanick Bussy**. Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Conseil communal changera sa composition. Ainsi, après la nomination du Bureau du Conseil général, voici la composition du Conseil communal à cette date :

- **Mme Marlène Lanthemann**, présidente ,
- **Mme Josette Schaer**, vice-présidente,
- **Mme Edith Aubron Marullaz**, secrétaire,
- **M. Grégory Jaquet**, secrétaire adjoint,
- **M. Yanick Bussy**, membre.

Bien que mon année de présidence ne soit pas encore tout à fait terminée, je voudrais déjà remercier mes collègues qui m'ont épaulé durant cette année. J'aimerais également profiter de cette prise de parole pour souhaiter à notre future présidente autant de plaisir que j'en ai eu à occuper cette fonction et lui souhaiter une année de présidence fructueuse.

## 13. Divers

**M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral)**. Vous avez reçu, en annexe aux documents pour la séance de ce soir, les rapports annuels des délégués aux Conseils intercommunaux des

syndicats. Il manque le rapport CANEP, le syndicat des eaux usées de Milvignes, Peseux et Corcelles. Vous aurez ce rapport pour le prochain Conseil général, mais, pour l'instant, il n'y a grand-chose de neuf du côté des eaux usées.

**M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts).** J'ai déjà eu l'occasion de vous parler de la revue éditée par les Vignolants, dont fait partie la Commune de Milvignes. Je vous rappelle que vous êtes membres des Vignolants, que vous le vouliez ou non, en tous cas en tant que représentants de la Commune.

Dans le dernier numéro qui a paru au début du mois de juin, il y a quelque chose qui appartient au patrimoine communal de Milvignes. Est-ce que vous le connaissez ? Vous passez souvent sur la route qui monte d'Areuse à Colombier, mais savez-vous ce qu'il y a à l'intérieur ? Je pense que cela vaut la peine que vous regardiez cet exemplaire du Vignolant, parce que vous découvrirez que l'on a un petit chef-d'œuvre dans ce pavillon de vigne.

**M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral).** Je prends la parole au nom de l'ensemble du Conseil général pour adresser quelques mots de remerciements au président.

Cher Philippe, les points suivants ont marqué ton année de présidence :

- une analyse juridique avisée, détaillée souvent pointue,
- une approche structurée, pragmatique.

Tu as veillé au bon déroulement de nos séances, en associant un peu l'humour à un plan plus formel. Merci pour ta disponibilité, ton écoute et cette bienveillance durant ta présidence

**M. Philippe Egli, président.** Chers collègues, le temps passe très vite : une année s'est écoulée sans qu'on s'en rende vraiment compte. On m'a dit un jour : « la vie est courte, il faut en profiter ». Si on le dit plus sagement, on peut dire : « *carpe diem*, profite du jour présent ».

Je ne peux donc qu'espérer que la politique que nous pratiquons soit utile et que les querelles de clocher stériles soient évitées. Concentrons-nous sur les vrais combats, les programmes graves et universels. Comme on le sait par exemple, les questions climatiques sont aujourd'hui au centre de toutes les attentions et dans tous les univers politiques.

Je suis aussi attaché à la politique de niveau communal, car c'est là, me semble-t-il, que nous sommes encore le plus proche des citoyens et des soucis de tous les jours. Je suis aussi heureux de la diversité qui peut s'exprimer au sein de notre Conseil. C'est la présence et la coexistence d'une pluralité de mouvements qui fait la qualité de nos débats. J'espère que cela pourra toujours être le cas et je regrette parfois néanmoins que l'existence d'une majorité absolue concentrée en un groupe puisse aboutir à des décisions où le débat perd un peu de son sens.

Ceci dit, je veux encore vous remercier pour votre engagement, vous tous conseillers généraux, auxquels j'associe aussi les conseillers communaux, qui sont en fait des conseillers généraux qui ont pris du grade. Je vous remercie donc pour votre engagement pour la Commune et pour la confiance qui m'a été témoignée pendant cette année de présidence.

En fait, c'est vous qui êtes les maîtres du jeu. La présidence ne fait que veiller au respect des règles, sans avoir de grands pouvoirs. Par exemple, il est arrivé plusieurs fois qu'une séance courte soit entrevue à la lecture de l'ordre du jour, mais c'était sans compter sur



le temps de parole inconditionnel des membres du Conseil général, par le nombre de questions et interpellations très variées et parfois très nombreuses.

Je vous remercie de vos débats courtois et de ne pas avoir suscité de cas qui m'auraient obligé à trop se creuser la tête pour trouver des solutions que le règlement n'aurait pas fournies facilement.

La commune ayant mille vignes, elle en retire aussi les produits. Aussi, pour encourager notre futur président dans sa tâche à venir, je lui remets un échantillon sous la forme d'une bouteille d'Oeil-de-Perdrix bôlois. Avec la fée clochette, pour qu'il puisse vous inviter à vous tenir toujours sages.

La séance est levée à 22h02.

**Au nom du Conseil général :**

Le président :

La secrétaire :

Ph. Egli

R. Kurowiak

